

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU GRAND PERIGUEUX

CONCESSION DU SERVICE PUBLIC D'ASSAINISSEMENT COLLECTIF

Rapport du Président sur le choix du concessionnaire

Valant note de synthèse

Personne publique : Communauté d'Agglomération du Grand Périgueux

Autorité habilitée à signer la convention : Monsieur le Président

Objet de la consultation : Concession du service public d'Assainissement Collectif

TABLE DES MATIERES

1. RAPPEL DES ETAPES DE LA PROCEDURE	3
2. RAPPEL DES CRITERES DE JUGEMENT DES OFFRES	4
3. ANALYSE DES PROPOSITIONS DES CANDIDATS	5
3.1. Valeur technique	5
3.1.1. Synthèse des offres des candidats.....	5
3.1.2. Bilan sur le critère « Valeur technique »	7
3.2. Aspects financiers.....	8
3.2.1. Synthèse des offres des candidats.....	8
3.2.2. Bilan sur le critère « Aspects financiers »	10
3.3. Qualité du service.....	11
3.3.1. Synthèse des offres des candidats.....	11
3.3.2. Bilan sur le critère « Qualité du service »	12
4. PROPOSITION DE MONSIEUR LE PRESIDENT SUR LE CHOIX DU CANDIDAT.....	13
5. VARIANTE MAITRISE DU PRIX DU SERVICE	14
6. OPTION GROUPE ELECTROGENE MOBILE.....	14
7. PROPOSITION FINALE DE MONSIEUR LE PRESIDENT.....	15

1. RAPPEL DES ETAPES DE LA PROCEDURE

Conformément à l'Ordonnance n° 2016-65 du 29 janvier 2016 *relative aux contrats de concession*, l'Agglomération du Grand Périgueux a autorisé, par délibération du 19 novembre 2020, Monsieur le Président à lancer une procédure pour la mise en place d'une concession de son service public d'assainissement collectif sur les communes suivantes du territoire de l'Agglomération : Périgueux, Chancelade, Champcevinel, Coursac, Coulounieix-Chamiers, Sanilhac, Marsac sur l'Isle et Trélissac (seulement pour les réseaux structurants et la station d'épuration).

Dans le cadre de cette procédure, codifiée aux articles L.1411-1 à L.1411-18 du Code Général des Collectivités Territoriales, les démarches suivantes ont été réalisées :

- Un avis d'appel public à concurrence a été publié le 11 décembre 2020.
- Les candidatures et les offres ont été remises avant la clôture du délai, fixée au 15 février 2021 à 16h00.
- Trois entreprises ont remis un dossier de candidature :
 - SAUR
 - SUEZ EAU FRANCE
 - VEOLIA EAU
- Les candidatures déposées ont été ouvertes par les services de la Collectivité le 15 février 2021 à 17h. Les contenus des candidatures ont été jugés conformes aux attentes de la consultation et notamment aux exigences du Règlement de Consultation. Après examen de leurs garanties professionnelles et financières, de leur respect de l'obligation d'emploi des travailleurs handicapés prévue aux articles L. 5212-1 à L. 5212-4 du code du travail et de leur aptitude à assurer la continuité du service public et l'égalité des usagers devant le service public, la Commission de Concession du 18 mars 2021 a admis les candidatures.
- Les offres déposées ont également été ouvertes par les services de la Collectivité le 15 février 2021 à 17h30. Les contenus des offres ont été jugés conformes aux attentes de la consultation et notamment aux exigences du Règlement de Consultation. Les candidatures ayant été admises, ces offres ont donc été analysées.
- La Commission de Concession s'est réunie le 25 mars 2021 pour la présentation de l'analyse des offres des candidats et a émis un avis favorable pour entamer des négociations avec les trois candidats, à l'attention de Monsieur le Président. Monsieur le Président a suivi l'avis de la Commission.
- Tous les candidats ont donc été admis à une phase de négociations qui s'est déroulée comme suit :
 - Un courrier contenant une première série de questions a été envoyé aux candidats, avec une demande de remise d'une nouvelle offre avant le 14 avril 2021,
 - Les trois candidats ont remis ces nouvelles propositions dans les délais fixés et elles ont été analysées,
 - Suite à cette analyse, une audition des candidats a eu lieu le 7 mai 2021,
 - Suite à cette audition, un deuxième courrier contenant des questions a été envoyé aux candidats, avec une demande de remise d'une ultime offre avant le 21 mai 2021 (offre finale),
 - Les trois candidats ont remis ces nouvelles propositions dans les délais fixés et elles ont été analysées,

Le présent rapport présente l'analyse des offres finales pour exposer le motif du choix du Président et l'économie générale du contrat, afin de permettre la décision du Conseil Communautaire du 8 juillet 2021.

2. RAPPEL DES CRITERES DE JUGEMENT DES OFFRES

Le règlement de consultation prévoyait que le jugement des offres, et de la ou des variantes, serait effectué en considération des critères suivants (non hiérarchisés) :

Valeur technique comprenant :

- Étendue globale des moyens mis à disposition – dont moyens mis à disposition localement (sur le périmètre de l'Agglomération) pour exploiter les ouvrages, gérer le service et atteindre les objectifs de qualité fixés ;
- Pertinence des moyens humains affectés à l'exploitation directe du service ;
- Qualité de la méthodologie concernant la préservation du patrimoine ;
- Pertinence des engagements pour l'exploitation du service et pour assurer la continuité et l'adaptabilité du service ;
- Pertinence des engagements pour l'amélioration des conditions d'exploitation du service.

Aspects financiers comprenant :

- La pertinence des prix proposés pour la gestion du service ;
- La pertinence de la formule d'actualisation des prix proposée ;
- La qualité et la pertinence du financement du renouvellement ;
- La cohérence du compte d'exploitation prévisionnel ;
- Le montant de la garantie à première demande ;
- Le montant et la pertinence de la méthodologie de calcul des indemnités de rupture pour motif d'intérêt général proposée.

Qualité du service comprenant :

- Qualité de la méthodologie proposée pour les relations avec les usagers ;
- Qualité de la méthodologie proposée pour les relations avec l'Autorité concédante, et pour favoriser la transparence de la gestion ;
- Pertinence des actions proposées en matière de développement durable.

3. ANALYSE DES PROPOSITIONS DES CANDIDATS

La présente analyse ne reprend pas dans son intégralité l'analyse complète des offres initiales, laquelle figure dans le Rapport d'analyse des offres de la Commission de Concession du 25 mars 2021 annexé au présent rapport (Annexe 2).

Ici sont essentiellement détaillés les engagements des offres finales des candidats, proposés en complément des exigences déjà fixées au projet de contrat.

3.1. Valeur technique

3.1.1. Synthèse des offres des candidats

Sous-critères d'appréciation	SAUR	SUEZ EAU FRANCE	VEOLIA EAU
Étendue globale des moyens mis à disposition	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Organisation de l'agence locale de niveau correct ▪ Moyen locaux paraissant plutôt insuffisants ▪ Mise en place de lieux d'embauche sur le territoire et de stocks de pièces détachées ▪ Personnel suffisamment important pour mettre en place sans difficulté une astreinte performante – Modalités d'organisation de l'astreinte très satisfaisantes (support, lien avec la collectivité, réactivité, numéro dédié) ▪ Procédures de gestion de crise et matériel de secours local mobilisable très satisfaisants 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Organisation de l'agence locale de bon niveau, ▪ Moyens conséquents paraissant en adéquation avec le niveau de service exigé ▪ Mise en place de lieux d'embauche sur le territoire et de stocks de pièces détachées ▪ Personnel suffisamment important pour mettre en place sans difficulté une astreinte performante – Modalités d'organisation de l'astreinte satisfaisantes (équipes locales, support, lien avec la collectivité, réactivité) ▪ Procédures de gestion de crise et matériel de secours local mobilisable très satisfaisants 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Organisation de l'agence locale moins bien développée dans l'offre ▪ Moyen locaux peu développés et paraissant insuffisants ▪ Mise en place de lieux d'embauche sur le territoire et de stocks de pièces détachées ▪ Personnel suffisamment important pour mettre en place sans difficulté une astreinte performante – Modalités d'organisation de l'astreinte assez satisfaisantes (lien avec la collectivité, réactivité) ▪ Procédures de gestion de crise et matériel de secours local mobilisable peu présentés et moins satisfaisants
Moyens humains affectés à l'exploitation directe du service	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Le candidat prévoit 10 ETP affectés au contrat ▪ Personnel adéquatement dimensionné, avec tout de même un nombre d'ETP dédié à l'électromécanique paraissant insuffisant ▪ Compétences diversifiées et satisfaisant aux besoins. 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Le candidat prévoit 11 ETP affectés au contrat ▪ Personnel adéquatement dimensionné ▪ Compétences diversifiées et satisfaisant aux besoins. 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Le candidat prévoit 11 ETP affectés au contrat – mais les charges prévisionnelles afférentes ne semblent pas en adéquation avec ces moyens ▪ Personnel adéquatement dimensionné ▪ Compétences diversifiées et satisfaisant aux besoins.

Sous-critères d'appréciation	SAUR	SUEZ EAU FRANCE	
Méthodologie concernant la préservation et l'amélioration du patrimoine	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Gestion satisfaisante des plans, inventaire et données patrimoniales. ▪ Mise en place d'une gestion de Maintenance Assistée par Ordinateur optimisant et fiabilisant la planification et l'ordonnancement des interventions préventives ▪ Propositions d'investissements assez pertinentes (pour l'amélioration des conditions d'exploitation) 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Gestion satisfaisante des plans, inventaire et données patrimoniales. ▪ Propositions intéressantes en termes de gestion patrimoniale et de connaissance ▪ Mise en place d'une gestion de Maintenance Assistée par Ordinateur optimisant et fiabilisant la planification et l'ordonnancement des interventions préventives ▪ Propositions d'actions pertinentes pour la préservation du patrimoine (Analyse des Modes de Défaillances, de leurs Effets et de leur Criticité /AMDEC - ARD) ▪ Propositions d'investissements très pertinentes (pour l'amélioration des conditions d'exploitation et la limitation des rejets en particulier) – enveloppe conséquente : montant le plus élevé 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Gestion satisfaisante des plans, inventaire et données patrimoniales. ▪ Présentation d'un niveau général : pas d'actions spécifiques prévues pour le contrat sur les modalités de gestion patrimoniale ▪ Mise en place d'une gestion de Maintenance Assistée par Ordinateur optimisant et fiabilisant la planification et l'ordonnancement des interventions préventives ▪ Propositions d'investissements (études surtout) – Montant le plus bas
Expertise dans l'exploitation du service	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Globalement, niveau d'entretien des installations du service qui devrait garantir à la Collectivité une exploitation satisfaisante de ses installations ▪ Engagements satisfaisants en matière de curage (10 % du réseau par an) et inspections des réseaux (3 % du réseau par an) ▪ Prise en charge de l'autosurveillance des réseaux et des analyses RSDE ▪ Délais d'intervention sur site et de désobstruction très satisfaisants 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Globalement, niveau d'entretien des installations du service qui devrait garantir à la Collectivité une exploitation très satisfaisante de ses installations ▪ Propositions pour le contrôle de conformité des branchements les plus satisfaisantes ▪ Engagements satisfaisants en matière de curage (10 % du réseau par an) et inspections des réseaux (3 % du réseau par an) ▪ Prise en charge de l'autosurveillance des réseaux et des analyses RSDE ▪ Délais d'intervention sur site, de désobstruction et de réparation satisfaisants 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Globalement, niveau d'entretien des installations du service qui devrait garantir à la Collectivité une exploitation satisfaisante de ses installations ▪ Engagements satisfaisants en matière d'inspections des réseaux (3 % du réseau par an) et moins satisfaisants en matière de curage (7 % du réseau par an) ▪ Prise en charge de l'autosurveillance des réseaux et des analyses RSDE ▪ Délais d'intervention sur site et de désobstruction satisfaisants

Sous-critères d'appréciation	SAUR	SUEZ EAU FRANCE	
Engagements pour l'amélioration des conditions d'exploitation du service	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Propositions satisfaisantes sur la démarche de mise à niveau des données du SIG ▪ Mise en place d'un diagnostic permanent 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Propositions satisfaisantes sur la démarche de mise à niveau des données du SIG ▪ Programme d'un très bon niveau pour la réduction des eaux claires parasites ▪ Mise en place d'un diagnostic permanent avec report temps réel sur l'extranet de la collectivité 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Actions intéressantes pour la réduction des eaux claires parasites ▪ Mise en place d'un diagnostic permanent

3.1.2. Bilan sur le critère « Valeur technique »

Les trois candidats proposent des organisations de bon niveau et un niveau de suivi et d'entretien des installations permettant a priori de garantir la continuité du service.

Les moyens locaux proposés par VEOLIA EAU sont les moins développés.

Globalement, les moyens locaux proposés par SAUR paraissent insuffisants mais le candidat fait des propositions intéressantes concernant la gestion de l'astreinte, la gestion de crise et les délais d'intervention.

Les moyens et l'organisation locale présentés par le candidat SUEZ EAU France sont les plus développés, tout comme ses moyens de gestion de crise. Ils permettent de garantir la rapidité des interventions et une très bonne qualité de service aux usagers.

Le candidat propose des actions très intéressantes pour:

- le suivi des ouvrages,
- la lutte contre les eaux parasites,
- la limitation des rejets dans l'Isle,
- la préservation du patrimoine et la maintenance préventive,
- l'amélioration des données et connaissances patrimoniales,

Les investissements proposés sont conséquents et pertinents pour le service.

3.2. Aspects financiers

3.2.1. Synthèse des offres des candidats

Sous-critères d'appréciation	SAUR	SUEZ EAU FRANCE	VEOLIA EAU
Prix proposés pour la gestion du service	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Tarif cible d'un niveau intermédiaire quel que soit le volume consommé par les usagers ▪ Tarifs proposés au Bordereau des Prix unitaires globalement corrects ▪ K conforme au Compte d'Exploitation 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Tarif cible le plus élevé quel que soit le volume consommé par les usagers ▪ Tarifs proposés au Bordereau des Prix unitaires globalement les plus bas, surtout en ce qui concerne le branchement type ▪ K conforme au Compte d'Exploitation et paraissant très peu inflationniste <p><i>Voir grille tarifaire ci-après</i></p>	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Tarif cible le plus bas quel que soit le volume consommé par les usagers – proposition de prix la plus attractive ▪ Tarifs proposés au Bordereau des Prix unitaires globalement les plus élevés, surtout en ce qui concerne le branchement type ▪ K conforme au Compte d'Exploitation <p><i>Voir grille tarifaire ci-après</i></p>
Financement du renouvellement	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Volume global de renouvellement de 649 720 €HT sur la durée du contrat dont 540 147 €HT de renouvellement patrimonial ▪ Programme de renouvellement proposé paraissant complet 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Volume global de renouvellement de 767 694 €HT sur la durée du contrat dont 612 963 €HT de renouvellement patrimonial ▪ Niveau des différentes dotations paraissant justifié par rapport aux caractéristiques du service - Le candidat propose la dotation la plus haute en terme de renouvellement patrimonial, avec le renouvellement d'équipements structurants pour le service ▪ Programme de renouvellement proposé paraissant complet 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Volume global de renouvellement de 640 434 €HT sur la durée du contrat dont 579 954 €HT de renouvellement patrimonial ▪ Programme de renouvellement proposé paraissant complet
Cohérence du compte d'exploitation prévisionnel	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Compte d'Exploitation cohérent avec les moyens, l'organisation et les prestations proposées par le candidat ▪ Hypothèses d'évolution des volumes satisfaisantes ▪ Niveau de marge proposé correct 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Compte d'Exploitation cohérent avec les moyens, l'organisation et les prestations proposées par le candidat ▪ Hypothèses d'évolution des volumes satisfaisantes ▪ Niveau de marge le plus faible sur la durée du contrat 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Compte d'Exploitation paraissant peu cohérent avec les moyens, l'organisation et les prestations proposées par le candidat ▪ Hypothèses d'évolution des volumes satisfaisantes ▪ Niveau de marge proposé correct
Montant de la garantie à 1ère demande	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Montant proposé intermédiaire 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Montant proposé le plus élevé 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Montant proposé le plus faible

Sous-critères d'appréciation	SAUR	SUEZ EAU FRANCE	VEOLIA EAU
Montant des indemnités de rupture au motif de l'intérêt général	<ul style="list-style-type: none"> Indemnités de rupture proposées les plus élevées <p>Voir graphique présentant l'évolution ci-après</p>	<ul style="list-style-type: none"> Indemnités de rupture proposées les plus faibles <p>Voir graphique présentant l'évolution ci-après</p>	<ul style="list-style-type: none"> Indemnités de rupture proposées intermédiaires <p>Voir graphique présentant l'évolution ci-après</p>

Synthèse des derniers tarifs des candidats (offre de base) :

	SAUR	SUEZ	VEOLIA
Part fixe d'abonnement (€HT/an)	12 €	12 €	12 €
Prix cible au 01/01/2026 (€HT/m ³)	0,6039 €	0,6088 €	0,5100 €
Facture type 120 m³ (€HT/an)	84,47 €	85,06€	73,20 €

En fonction du volume facturé, les montants prélevés seraient les suivants :

Volume facturé	SAUR	SUEZ	VEOLIA
60 m ³	48,2 €	48,5 €	42,6 €
90 m ³	66,4 €	66,8 €	57,9 €
120 m³	84,5 €	85,1 €	73,2 €
240 m ³	156,9 €	158,1 €	134,4 €
300 m ³	193,2 €	194,6 €	165,0 €

En €HT/an

3.2.2. Bilan sur le critère « Aspects financiers »

L'offre tarifaire de VEOLIA EAU est la plus attractive en ce qui concerne le prix cible. Cependant, ce candidat présente des charges prévisionnelles peu cohérentes vis à vis du niveau de service imposé au contrat et des moyens proposés dans son offre.

SAUR propose une offre tarifaire d'un niveau plus élevé en ce qui concerne le prix cible. Les charges prévisionnelles paraissent cohérentes avec les moyens, l'organisation et les prestations proposées par le candidat.

Les charges prévisionnelles prévues par SUEZ EAU France sont les plus élevées et paraissent cohérentes avec les moyens, l'organisation et les prestations proposées par le candidat. SUEZ EAU France propose en particulier un programme ambitieux de renouvellement patrimonial, concernant en particulier des équipements stratégiques et sensibles, associé à une dotation qui paraît pertinente. Les tarifs proposés au Bordereau de prix unitaire sont satisfaisants. La formule d'actualisation des prix est cohérente, avec une évolution historique très peu inflationniste.

Les indemnités de rupture proposées par SUEZ EAU France sont plus faibles donc plus intéressantes pour la collectivité.

3.3. Qualité du service

3.3.1. Synthèse des offres des candidats

Sous-critères d'appréciation	SAUR	SUEZ EAU FRANCE	VEOLIA EAU
Relation avec les usagers	<ul style="list-style-type: none"> Mise en place d'un accueil physique au sein du périmètre contractuel (Périgueux). Services en ligne à destination des usagers diversifiés Panel d'actions intéressantes à destinations des usagers en situation de précarité Propositions d'actions de communication à l'attention de plusieurs type de publics 	<ul style="list-style-type: none"> Mise en place d'un accueil physique au sein du périmètre contractuel (Périgueux). Services en ligne à destination des usagers diversifiés Panel d'actions à destinations des usagers en situation de précarité Propositions d'actions de communication développées à l'attention de plusieurs type de publics Engagements locaux en matière d'insertion et d'emploi 	<ul style="list-style-type: none"> Mise en place d'un accueil physique en dehors du périmètre contractuel (St Laurent sur Manoire). Propositions peu détaillées en matière de gestion de la clientèle et de services aux usagers Panel d'actions intéressantes à destinations des usagers en situation de précarité Propositions d'actions de communication à l'attention de plusieurs type de publics
Relations avec la collectivité, transparence de la gestion	<ul style="list-style-type: none"> Accès de la collectivité à une plateforme web complète d'échanges et de consultation en ligne des données du service 	<ul style="list-style-type: none"> Fréquences et outils de reporting avec la Collectivité très satisfaisantes Accès de la collectivité à une plateforme web complète d'échanges et de consultation en ligne des données du service, dès le premier mois du contrat, avec toutes les fonctionnalités 	<ul style="list-style-type: none"> Accès de la collectivité à une plateforme web complète d'échanges et de consultation en ligne des données du service
Actions engagées en matière de développement durable	<ul style="list-style-type: none"> Panel d'actions proposées en lien avec l'inscription du service dans une démarche de développement durable (diagnostic énergétique, diagnostic des fuites d'air sur pompes, mesure d'encrassement des rampes d'aération STEP Trélissac, études réutilisation eaux traitées, réduction des produits phytosanitaires 	<ul style="list-style-type: none"> Panel d'actions concrètes et très pertinentes proposées en lien avec l'inscription du service dans une démarche de développement durable (baisse des consommation énergétiques, filets macro-déchets, politique d'insertion professionnelle, installation de panneaux photovoltaïques, études réutilisation eaux traitées, gestion douce des espaces verts) Nombreux engagements spécifiques à la collectivité 	<ul style="list-style-type: none"> Panel d'actions proposées en lien avec l'inscription du service dans une démarche de développement durable (diagnostic énergétique, audit « réactifs », études réutilisation eaux traitées, déploiement d'un véhicule électrique, étude photovoltaïque)

3.3.2. Bilan sur le critère « Qualité du service »

L'offre de SUEZ EAU France prévoit des modalités d'échanges d'informations et de reporting avec la collectivité qui garantissent une transparence satisfaisante de la gestion du service mais également des prestations plus ambitieuses et spécifiques en matière de développement durable. Les actions proposées par ce candidat à destination des usagers sont également intéressantes, avec en particulier la présence d'un accueil physique sur le périmètre du contrat.

L'offre de SAUR prévoit aussi la présence d'un accueil physique sur le périmètre contractuel. Les candidats SAUR et VEOLIA EAU proposent un panel d'actions intéressantes à destinations des usagers en situation de précarité.

4. PROPOSITION DE MONSIEUR LE PRESIDENT SUR LE CHOIX DU CANDIDAT

Au vu de l'appréciation globale issue de l'analyse ci-dessus, il ressort des négociations que l'offre de **SUEZ EAU France**:

- Propose à la Collectivité une qualité de service d'un très bon niveau,
- Présente des garanties très satisfaisantes en termes d'organisation locale et d'amélioration des conditions d'exploitation du service,
- Présente le meilleur équilibre entre fiabilité technique, qualité du service et intérêt financier.

On retiendra notamment que le contrat comporte :

- Des engagements en matière d'interventions et de gestion de crise
- La réalisation d'investissements pour l'amélioration des ouvrages et de l'exploitation du service
- L'amélioration de la connaissance des ouvrages du service avec le renforcement du SIG
- La mise en place d'un extranet dédié au service et de réunions fréquentes avec la collectivité.

Le classement des offres candidats selon les critères prévus au règlement de consultation est le suivant :

Classement	Candidat
1	SUEZ EAU France
2	SAUR
3	VEOLIA EAU

Par conséquent Monsieur le Président propose de confier l'exploitation du service public d'assainissement collectif à la société **SUEZ EAU France pour une durée de 4 ans et 8 mois.**

5. VARIANTE MAITRISE DU PRIX DU SERVICE

SUEZ propose la variante tarifaire suivante :

Nom de la variante	VARIANTE 1 : Maitrise du prix du service
Descriptif de la variante	<ul style="list-style-type: none"> Intégration de 2000 Unités de Logement par principe d'équité des abonnés du service. 50% des recettes complémentaires (soit +12 k€) seront reversés au fond de solidarité à destination des publics en situation de précarité. Application d'une part fixe « traitement » de 12 €HT /an aux abonnés de Trélissac sur toute la durée du contrat (soit une facture de 120 m³ de 64,128 €HT) <ul style="list-style-type: none"> Baisse de -3% du prix de la facture 120 m³ « cible » (-2,40€) par rapport à l'offre de base soit 82,7€HT
Impact économique sur la facture cible (sauf Trélissac)	

6. OPTION GROUPE ELECTROGENE MOBILE

SUEZ propose également l'option suivant :

Option	<ul style="list-style-type: none"> Option groupe électrogène « mobile » 350 KVA pour les 2 STEP + inverseur de source sur les 2 STEP + remorque de transport + 0,01 €/m³
--------	---

7. PROPOSITION FINALE DE MONSIEUR LE PRESIDENT

La variante « maîtrise du prix du service » permet :

- de baisser le tarif pour la majorité des abonnés
- d'augmenter le montant alloué au fonds de solidarité pour les abonnés en situation de précarité

L'option « groupe électrogène mobile » permet :

- de sécuriser les conditions de service et d'exploitation en cas de crise
- d'assurer la continuité du service en cas de crise
- pour une augmentation tarifaire limitée.

Par conséquent, Monsieur le Président propose de confier l'exploitation du service public d'assainissement collectif à la société **SUEZ EAU France et de retenir la variante « maîtrise du prix du service » et l'option « groupe électrogène mobile »** avec les conditions tarifaires suivantes :

- Un abonnement annuel perçu auprès des usagers, par périmètre :

Périmètre :	2021	2022	2023	2024	2025	2026
Périgueux, Chancelade, Sanilhac, Marsac, Coursac	12,00 €HT	12,00 €HT	12,00 €HT	12,00 €HT	12,00 €HT	12,00 €HT
Champcevinel <i>collecte</i>	<i>Hors contrat</i>	<i>Hors contrat</i>	<i>Hors contrat</i>			
Champcevinel <i>traitement</i>	12,00 €HT	12,00 €HT	12,00 €HT	12,00 €HT	12,00 €HT	12,00 €HT
Coulounieix- Chamiers <i>collecte</i>	<i>Hors contrat</i>	<i>Hors contrat</i>	<i>Hors contrat</i>			
Coulounieix- Chamiers <i>traitement</i>	12,00 €HT	12,00 €HT	12,00 €HT	12,00 €HT	12,00 €HT	12,00 €HT
Trélissac <i>traitement</i>	12,00 €HT	12,00 €HT	12,00 €HT	12,00 €HT	12,00 €HT	12,00 €HT

- Un prix par m³ assujetti perçu auprès des usagers, par périmètre :

Part variable	2021	2022	2023	2024	2025	2026
Périgueux	0,5891 €HT/m ³	0,5916 €HT/m ³	0,5941 €HT/m ³	0,5966 €HT/m ³	0,5991 €HT/m ³	0,5991 €HT/m ³
Chancelade	0,4253 €HT/m ³	0,4688 €HT/m ³	0,5122 €HT/m ³	0,5557 €HT/m ³	0,5991 €HT/m ³	0,5991 €HT/m ³
Sanilhac	0,4339 €HT/m ³	0,4790 €HT/m ³	0,5191 €HT/m ³	0,5591 €HT/m ³	0,5991 €HT/m ³	0,5991 €HT/m ³
Marsac sur l'Isle	0,4253 €HT/m ³	0,4688 €HT/m ³	0,5122 €HT/m ³	0,5557 €HT/m ³	0,5991 €HT/m ³	0,5991 €HT/m ³
Coursac	0,5991 €HT/m ³					
Champcevinel collecte	<i>Hors contrat</i>	<i>Hors contrat</i>	<i>Hors contrat</i>	0,5991 €HT/m ³	0,5991 €HT/m ³	0,5991 €HT/m ³
Champcevinel traitement	0,4344 €HT/m ³	0,4344 €HT/m ³	0,4344 €HT/m ³			
Coulounieix- Chamiers collecte	<i>Hors contrat</i>	<i>Hors contrat</i>	<i>Hors contrat</i>	0,5991 €HT/m ³	0,5991 €HT/m ³	0,5991 €HT/m ³
Coulounieix- Chamiers traitement	0,4344 €HT/m ³	0,4344 €HT/m ³	0,4344 €HT/m ³			
Trélissac traitement	0,4344 €HT/m ³					

Le contrat correspondant à cette concession qui sera soumis à l'approbation du Conseil Communautaire, portera sur une durée de 20 ans et aura un chiffre d'affaires global estimé pour le concessionnaire à **10 338 412 euros**.

L'économie générale prévisionnelle du contrat est présentée ci-dessous :

En moyenne sur la durée du contrat :

SUEZ EAU France	
Charges du service (par an)	2 204 133 €
Recettes du service (par an)	2 215 374 €
<i>Résultat brut</i>	11 241 €

Le Président de la Communauté d'Agglomération du
Grand Périgueux
Jacques AUZOU

Annexe 1 : Tableau d'analyse et d'admission des candidatures

Annexe 2 : Rapport d'analyse des offres initiales

Annexe 3 : Projet de délibération

Envoyé en préfecture le 09/07/2021
Reçu en préfecture le 09/07/2021
Affiché le
ID : 024-200040392-20210708-DD2021_088-DE
